

**RESEAU D’ACTION POUR L’EGALITE
DES FEMMES IMMIGREES ET RACISEES
DU QUEBEC
(RAFIQ)**

***POUR UN ACCÈS ÉGAL
DES FEMMES ET DES HOMMES IMMIGRÉS
AUX MESURES
DE FRANCISATION ET D’INTÉGRATION***

**MÉMOIRE
PORTANT SUR LE
PROJET DE LOI No 14 MODIFIANT LA CHARTE DE LA
LANGUE FRANÇAISE ET UN CERTAIN NOMBRE DE LOIS ET
DE RÈGLEMENTS**

11 février 2013

Rédaction :
Yasmina Chouakri
Présidente
518, Beaubien Est. Montréal. H2S 1S5
comitereflexionfir@gmail.com
Tél : 514-504 4400

I. PRESENTATION DU RESEAU D'ACTION POUR L'EGALITE DES FEMMES IMMIGREES ET RACISEES

Le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ)) a été créé en mars 2011 par le Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées. Il est composé de membres individuelles et d'organismes mixtes ou de femmes intervenant auprès de femmes immigrées et racisées au Québec.

Fondé sur une approche féministe adaptée à la réalité féminine immigrante et racisée, le RAFIQ vise à :

- Favoriser la concertation entre les femmes immigrées et racisées du Québec, le développement de pratiques et d'outils d'*empowerment* et toute activité favorisant l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec.

- Lutter contre toutes les formes de violence, de discrimination, de racisme et d'exclusion vécues par les femmes immigrées et racisées.

- Développer les connaissances sur les réalités et le vécu des femmes immigrées et racisées du Québec et définir une analyse propre ainsi que des revendications prioritaires leur permettant d'agir comme sujet de leur propre devenir.

- Favoriser le leadership, la défense des droits des femmes immigrées et racisées du Québec dans une perspective féministe et des valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes.

- Développer et renforcer les solidarités entre les femmes immigrées et racisées, avec les femmes autochtones, les femmes québécoises et les femmes d'ailleurs.

Le RAFIQ est impliqué sur plusieurs projets. Parmi lesquels : une tournée auprès des femmes immigrées et racisées dans sept régions du Québec, une consultation des femmes immigrées nouvellement arrivées autour du guide « *À part égale. À part entière. L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec* » et l'élaboration d'un atelier de formation sur ce guide en collaboration avec la TCRI. Enfin, le RAFIQ a largement contribué à l'organisation des *États généraux sur la situation des femmes immigrées et racisées* qui ont eu lieu les 21-22 et 23 janvier 2012 en collaboration avec la TCRI ainsi que le suivi du Plan d'action qui en découle, la réalisation d'un vidéo sur des femmes immigrées et racisées de 50 ans en collaboration avec Le Groupe d'intervention Vidéo (GIV) et la réalisatrice Sophie Bissonette.

Depuis sa création, le RAFIQ rassemble déjà plusieurs organisations membres parmi lesquelles : l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, le Collectif des femmes immigrantes du Québec, le CARI St-Laurent, le Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes, le Conseil canadien des femmes musulmanes (Chapitre Montréal), le Centre des femmes de Montréal, Chafic, Le Regroupement interculturel de Drummondville, etc., ainsi qu'une centaine de membres individuelles.

II. IMPORTANCE DE L'ANALYSE DIFFERENCIEE SELON LES SEXES (ADS), Y COMPRIS EN MATIERE DE FRANCISATION

Le RAFIQ est tout à fait en accord avec les grandes orientations de ce projet de loi qui apportera plusieurs améliorations, notamment par le droit de travailler et de vivre en français, d'améliorer son enseignement ainsi que son utilisation dans divers secteurs (administration/commerce), de le valoriser dans la grille de sélection des Immigrant-e-s, d'améliorer l'offre de service en francisation des personnes immigrantes, de développer plus de mesures d'intégration comme l'accessibilité au SIEL ainsi qu'un continuum de services favorisant une offre de service globale aux Immigrant-e-s et enfin la promotion de la régionalisation de l'immigration tant du côté de l'immigration que du côté des employeurs.

Cependant, l'utilisation d'une analyse différenciée selon le sexe (ADS) en matière de francisation des Immigrant-e-s visant l'atteinte d'un niveau de maîtrise du français suffisant par des offres en francisation pour les personnes immigrantes, aurait laissé apparaître que les conditions menant à une francisation adéquate et suffisante des femmes et des hommes en assurant une réduction des inégalités d'accès entre les sexes en francisation, et tenant compte du fait que les femmes immigrées se situent tout au bas de l'échelle en termes de revenus et de dépendance, ne nous semblent pas réunies dans ce projet de loi tel que proposé.

III. SITUATION DES FEMMES IMMIGREES ET RACISEES AU QUEBEC

Dans une étude basée sur le recensement de 2006, P. Beaudoin¹ concluait que *ce sont les femmes immigrées qui participent le moins au marché du travail puisque leur taux d'activité est le plus bas de tous les groupes*². En remarquant que l'écart se creuse davantage entre les hommes et les femmes immigrés récemment arrivés (période 2001-2006), atteignant 17,9 points de pourcentage.

Lors d'une tournée effectuée par la TCRI auprès de femmes immigrées et racisées entre 2010 et 2011 dans sept régions du Québec, on pouvait remarquer que les femmes de l'échantillon qui ne maîtrisaient pas du tout ou insuffisamment le français se trouvaient prises dans un enchevêtrement d'obstacles formant une sorte de boucle fermée dans laquelle chaque obstacle était causé par le précédent et déterminait le suivant sans fin. Boucle que nous avons dénommée le tryptique « Langue-Travail-Garderie» qui menait vers un isolement important de ces femmes.

¹ Étude sur l'intégration économique des femmes immigrées recensées au Québec en 2006. Août 2010, Immigration et communautés culturelles, Québec.

² Le taux d'activité de la population totale, hommes et femmes (64,9 %) est supérieur à celui de la population immigrée, hommes et femmes (61,6) ; un écart de 3,3 points de pourcentage sépare ces deux groupes. De plus, l'activité des hommes immigrés se rapproche davantage de celle des hommes de la population totale que l'activité des femmes immigrées de celle de l'ensemble des femmes. Ainsi le taux d'activité de l'ensemble des femmes (59,5 %) dépasse de 5,3 points de pourcentage celui des femmes immigrées (54,2 %), tandis que le taux d'activité de l'ensemble des hommes (70,6 %) n'excède que de 1,3 point de pourcentage celui des hommes immigrés (69,3 %) (Ibid., P.Beaudoin, août 2010, p.30).

Ce triptyque concernait particulièrement les femmes pour lesquelles la non maîtrise du français constituait un énorme obstacle en matière de communication avec la société d'accueil ainsi que pour l'accès à l'information, aux services, au marché de l'emploi, etc. Ce trio d'obstacles semblait récurrent, et ceci dans toutes les régions où se trouvaient fortement représentées des participantes non francophones. Ces mêmes problèmes étaient également identifiés chez certaines participantes de Montréal qui, malgré des cours de francisation, avaient des difficultés à s'insérer en français sur le marché du travail.

D'où l'importance de l'amélioration des programmes de francisation pour ces femmes : 67 femmes (37% du total) de l'échantillon, avaient déclaré avoir bénéficié des programmes de francisation. Mais à en juger par les résultats d'employabilité, ces programmes ne leur avaient aucunement permis d'avoir un niveau de français jugé suffisant.

De surcroît, sans garderies ou haltes-garderies pour leurs enfants, ces femmes n'arrivaient pas à suivre de façon assidue les programmes de francisation quand l'horaire ne leur convenait pas. Et sans amélioration de leur niveau de français, leurs chances de trouver un emploi restaient extrêmement réduites.

Il avait été également constaté que l'enchevêtrement de ces difficultés **enfermait** ces femmes dans un immense isolement. L'insuffisance de places en garderies à prix abordable et de haltes-garderies entravait leur mobilité en vue d'améliorer leur niveau de français, les empêchait d'aller vers d'autres formations ou d'être actives en termes de recherche d'emploi après la francisation.

En fait, ce qui constituait le dénominateur commun de ce trio d'obstacles vécu par ces participantes, était la non maîtrise de la langue française ou à un niveau jugé adéquat par les employeurs et leur permettant également de communiquer et de socialiser.

Même pour les participantes de l'échantillon qui avaient un niveau d'études collégial ou universitaire, (comme c'était le cas d'une bonne partie des participantes), elles se retrouvaient sans emploi ou contraintes à accepter des emplois précaires ou atypiques. L'avantage de leur niveau de scolarité étant anéanti par un niveau de maîtrise de la langue française jugé insuffisant.

À la suite des États généraux sur la situation des femmes immigrées et racisées organisés par la TCRI en collaboration avec le RAFIQ qui se sont déroulés les 20-21 et 22 janvier 2012, le plan d'action qui en a découlé a mis en avant l'urgence d'apporter des changements au programme de francisation permettant de favoriser une réelle intégration socio-économique des femmes immigrées et racisées.

Une des problématiques abordée avait été qu'après une durée de dix huit mois de francisation, comment se faisait-il que la langue française n'était toujours pas maîtrisée par plusieurs femmes immigrées et racisées?

Dans ce Plan d'action triennal 2012-2015 « *Une voix commune vers l'égalité* » issu des États généraux, voici les recommandations les plus importantes concernant la francisation :

« Axe 2 : Assurer une francisation facilitatrice de l'intégration socio-économique »

Action 1 : Uniformiser les classes de français selon le niveau des élèves en s'assurant que les niveaux d'apprentissages soient homogènes.

Action 2 : Encourager la francisation avant d'arriver au Québec. En ce sens, mieux informer les futures immigrantes au sujet des cours de français gratuits en ligne et des modalités de remboursement des cours pris hors Québec.

Action 3 : Offrir certains documents administratifs de base dans les langues maternelles. En ce sens, traduire certains documents administratifs importants (ex. concernant les cours de français, l'assurance maladie, l'assurance sociale) dans la langue maternelle à l'arrivée.

Action 4 : Offrir des cours de français de base spécifiques aux immigréEs venant d'Asie ».

L'ensemble de la synthèse de ces résultats, nous amène à proposer des améliorations et recommandations aux changements préconisés à la Charte de la langue française et autres lois et règlements, ayant comme objectifs des conditions équitables entre les femmes et les hommes en matière de francisation et par voie de conséquence plus favorables à une intégration socioéconomique des femmes immigrées et racisées, tout en assurant la vitalité du français au Québec.

IV. AMÉLIORATIONS ET RECOMMANDATIONS DU RAFIQ AU PROJET DE LOI

➤ Droit de travailler en français

-Faire en sorte que les employeurs déterminent objectivement le niveau de français exigé dans un poste de travail affiché et ne considèrent pas le fait d'avoir un accent différent comme le corollaire d'une maîtrise insuffisante du français.

➤ Droit de vivre en français

-Le droit de vivre, d'apprendre le français et de bénéficier de mesures d'accueil et d'intégration impose la prise en compte des besoins spécifiques des femmes immigrées et la mise en œuvre de mesures spécifiques à leur endroit par l'utilisation de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) dans l'ensemble des politiques et des programmes d'accueil et d'intégration des Immigrant-e-s.

➤ Langue de l'enseignement

-L'enseignement du français mérite d'être enrichi du préscolaire au collégial mais également dans les cours de francisation s'adressant aux Immigrant-e-s tant à l'oral qu'à l'écrit afin d'améliorer leur maîtrise du français et favoriser une réelle participation des Immigrant-e-s au développement de la société d'accueil.

-La multiplication de lieux de pratique du français (par diverses activités ou outils) à l'issue du cursus de francisation serait souhaitable et favoriserait la maîtrise de la langue française pour les femmes immigrées isolées ou n'ayant pas accès à des cours supplémentaires afin d'améliorer leur niveau de français.

➤ **Utilisation du français dans divers secteurs tels que l'administration et le commerce**

-Traduire certains documents et/ou utiliser des interprètes pour des informations de base importantes et nécessaires notamment en francisation pour les nouvelles arrivantes

-Sensibiliser en amont et en aval les Immigrant-e-s sur le fait que si l'anglais et le français sont les deux langues officielles du Canada, le Québec n'est pas pour autant bilingue et que sa langue officielle est le français.

➤ **Immigration**

-Mettre en valeur la contribution des Immigrant-e-s à la vitalité de la langue française afin qu'elle ne soit plus perçue comme étant seulement la langue de la « Majorité blanche francophone québécoise ».

-Valoriser le français dans la grille de sélection des Immigrant-e-s en prenant soin que les futures candidates à l'immigration non requérantes principales, notamment les épouses, conjointes, parrainées, aient pu accéder à l'ensemble des informations en matière d'offre de service en francisation en amont.

- La programmation annuelle de l'offre de services en francisation devrait démontrer une prise en compte des besoins spécifiques aux femmes immigrées notamment en matière de conciliation Famille-francisation-Travail (horaires adaptés/halte-garderies associées/ multiplication de lieux de pratiques/etc.).

➤ **Intégration**

-L'accessibilité au Service d'intégration en ligne (SIEL) devrait tenir compte du fait que les candidates de certains pays de provenance n'ont pas forcément accès à internet qui reste un outil plus accessible aux hommes qu'aux femmes dans certaines régions du monde.

-S'assurer que les candidates à l'immigration de certains pays de provenance puissent avoir accès à toute l'information sur ces services d'intégration en ligne.

-Un continuum de services global devra tenir compte des besoins spécifiques de certains groupes, notamment les femmes qui vivent des situations particulières comme l'isolement, le non accès au cours de français, etc.

➤ **Régionalisation**

-Prendre en compte et réduire l'isolement des femmes immigrées en régions par le financement d'activités spécifiques et assurer une préparation des populations et des employeurs de ces régions au rôle de l'immigration ainsi qu'à l'apport et au potentiel des femmes immigrées qui sont souvent victimes de préjugés et discriminations notamment dans les régions peu familières à l'immigration et recevant des femmes issues de pays récemment en conflit du Proche et Moyen-Orient (notamment Irak/ Afghanistan/etc.) et ce, dans un contexte d'islamophobie.

